REBILLON - Neuilly-sur-Seine
13, rue des Graviers
92200 NEUILLY SUR SEINE
Tél : 01.46.24.02.04
Fax : 01.46.24.25.85
E-mail : neuilly@rebillon.fr
Habilitation : 17.92.N.126

Devis n° CNY009077	
Notre référence	ZNY007930
En date du	06/10/2022
Suivi par	PERNIN Siham
Tél du client	0140888888

Mairie de Neuilly sur Seine
96 avenue Achille Peretti
92200 NEUILLY-SUR-SEINE
France

En application de la réglementation funéraire, seules les prestations suivantes sont obligatoires : fourniture d'un véhicule agréé pour le transport de corps (avant ou après la mise en cercueil), d'un cercueil de 22 mm d'épaisseur - ou de 18 mm en cas de crémation - avec une garniture étanche et 4 poignées et, selon le cas, les opérations nécessaires à l'inhumation et/ou la crémation (avec fourniture d'une urne cinéraire permettant de recueillir les cendres issues de la crémation).

Fournitures et services TTC	**Taux TVA**	**Prestations courantes TTC**	**Prestations complémentaires optionnelles TTC**	**Frais avancés pour le compte de la famille TTC**
Préparation et organisation des obsèques		**349,00**	**164,00**	
Démarches et formalités locales - dans la même commune ou commune limitrophe (jouxtant la commune)	20,00	349,00		
Toilette funéraire et habillage	20,00		164,00	
Cercueil et accessoires		**924,00**		
1 Capiton "CLASSIC" tissu non tissé Blanc	20,00	100,00		
* Cercueil CASAMANCE Pin massif, finition teinte chêne 22 mm, 4 poignées et une cuvette étanche, plaque d'identité	20,00	824,00		
Cérémonie funéraire		**791,00**		
* Corbillard avec chauffeur-porteur	10,00	382,00		
Personnel porteur - Une équipe de trois porteurs pour une levée du corps	20,00	409,00		
Inhumation		**951,00**		
# Ouverture / Fermeture d'un caveau avec monument * Creusement - rebouchage - présence d'une pleine terre 1 place (1.50m) : 738.00€ TTC	20,00	951,00		
Total fournitures et services TTC		**3 015,00**	**164,00**	**0,00**

* Prestations et fournitures obligatoires. # Prestations et fournitures réglementairement obligatoires en fonction soit des circonstances du décès, soit des modalités d'organisation des obsèques.

« Article L.2223-18-1-1 du code général des collectivités territoriales
I.-Sans considération de leur origine, les métaux issus de la crémation ne sont pas assimilés aux cendres du défunt. Ces métaux font l'objet d'une récupération par le gestionnaire du crématorium pour cession, à titre gratuit ou onéreux, en vue du traitement approprié pour chacun d'eux.
II.-Le produit éventuel de la cession prévue au I est inscrit en recette de fonctionnement au sein du budget du crématorium où les métaux ont été recueillis. Ce produit éventuel ne peut être destiné qu'aux opérations suivantes :
1° Financer la prise en charge des obsèques des personnes dépourvues de ressources suffisantes, mentionnées à l'article L. 2223-27 ;
2° Faire l'objet d'un don à une association d'intérêt général ou à une fondation reconnue d'utilité publique. »

Taux	Base taxable	T.V.A.
20,00	2 330,83	466,17
10,00	347,27	34,73

Total HT	**Total TVA**	**Total TTC (€)**
2 678,10	500,90	3 179,00

REBILLON - Neuilly-sur-Seine
13, rue des Graviers
92200 NEUILLY SUR SEINE
Tél : 01.46.24.02.04
Fax : 01.46.24.25.85
E-mail : neuilly@rebillon.fr
Habilitation : 17.92.N.126

Devis valable 30 jours à compter de la date d'émission

Acceptation

Le Soussigné accepte le présent devis établi à sa demande et charge l'Entreprise, qui l'accepte, d'en assurer ou d'en faire assurer la réalisation par tous moyens à sa convenance selon les conditions générales imprimées sur le dossier. Le soussigné s'engage sans réserve à payer à l'entreprise la somme ci-dessus, majorée le cas échéant, des prestations qui seraient demandées postérieurement à l'établissement de ce devis, ainsi que de celles qui sont commandées à des tiers et dont les prix ne peuvent être déterminés à ce jour.

Devis établi le 06/10/2022, valable 30 jours à compter du 06/10/2022

Rappel : Les prix des prestations et fournitures, tant courantes que complémentaires optionnelles, sont présents dans la documentation géné rale librement consultable par le client dans les locaux de l'entreprise. Les montants des frais avancés pour le compte de la famille sont communiqués par les personnes tierces ou les administrations concernées.

Signature *Signature du conseiller*

Précédée de la mention "Lu et approuvé, bon pour acceptation"